

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 15 JANVIER 1862.

Crédit supplémentaire d'un million de francs au Département de la
Justice ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE ⁽²⁾, PAR M. **DE GOTTAL**.

MESSIEURS,

Dans la séance du 30 novembre 1861, M. le Ministre de la Justice a soumis à la Chambre un projet de loi allouant à son Département, à titre d'avance, un crédit supplémentaire d'un million de francs, destiné à continuer dans les prisons le travail pour l'exportation.

La section centrale ayant chargé son rapporteur de s'informer auprès de M. le Ministre de la Justice, si le fonctionnaire chargé de la comptabilité des recettes et dépenses concernant le travail de la prison de Saint-Bernard avait donné un cautionnement, M. le Ministre a répondu à cette demande par sa lettre du 20 décembre 1861, ainsi conçue :

« Bruxelles, le 20 décembre 1861.

» MONSIEUR LE REPRÉSENTANT,

» En réponse à votre lettre du 18 courant, j'ai l'honneur de vous informer que
» c'est M. Gérard Legrelle, membre-trésorier de la commission des prisons d'An-

⁽¹⁾ Projet de loi, n^o 18.

⁽²⁾ La section centrale, présidée par M. MOREAU, était composée de MM. KERVYN DE LETTENHOVE, DE TERBEQ, VAN ISEGHEM, VANDER DONCKT, DE RENESSE et DE GOTTAL.

» vers, qui est chargé des recettes et des dépenses relatives au service du travail
» de la maison de correction de Saint-Bernard.

» Bien que cette organisation offre toute garantie pour le Trésor et a l'avantage
» d'épargner le traitement d'un agent spécial, je suis cependant décidé, pour rester
» dans les termes de la loi de comptabilité, de confier la manutention des fonds à
» un employé responsable et fournissant un cautionnement.

» Recevez, je vous prie, l'assurance de ma haute considération.

» *Le Ministre de la Justice,*

» VICTOR TESCH. »

La section centrale a adopté, à l'unanimité, le projet de loi qui avait été admis
par toutes les sections.

Le Président,
MOREAU.

Le Rapporteur,
EM. DE GOTTAL.
